

**Sujet :** [INTERNET] CONSULTATION DU PUBLIC - Arrêté Préfectoral IC-19-030 du 9 avril 2019 – code de l'environnement

**De :** Edith Colot <colot.edith@gmail.com>

**Date :** 05/07/2019 18:16

**Pour :** pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Propriétaires et habitants de Fontenay en Parisis, notre maison est située le long de la l'ancienne RD 47 . Nous avons eu connaissance du projet d'ISDI jouxtant notre terrain, celui du stade, du centre de loisir et très proche des habitations sud du village. Nous avons été impliqués dans la création Haras du Parisis, écurie de sport et poney club, situé à l'entrée du village. Nous vous écrivons ce jour en tant que personnes privées.

Nous sommes, mon mari et moi-même, totalement opposés à ce projet pour diverses raisons que nous exposons ci-dessous :

**En premier lieu**, nous déplorons l'absence préalable de réunion publique, ce qui nous a imposé d'étudier très rapidement et certainement très incomplètement deux dossiers distincts mais intimement liés : celui de l'ISDI et celui de la modification n°2 du PLU qui elle-même comporte deux parties qui nous semble-t-il n'ont aucun lien entre elles : création de la zone Ae d'une part et modification de la zone AUe d'autre part.

**Les causes de notre opposition sont de différents ordres :**

**Le trafic induit :** Le flux des camions de déchets passe le long de notre maison (qui se trouve dans l'enceinte du Haras du Parisis); notre accès va devenir compliqué, le rond-point de l'entrée de Fontenay en Parisis est déjà saturé à certaines heures de la matinée et de la fin d'après-midi. Les infrastructures routières actuelles ne sont pas adaptées à un tel mouvement de véhicules. L'accès des pompiers et ambulances ne sera pas facilité. Des aménagements routiers seront-ils réellement effectués ? il est prévu 60 à 100 camions par jour, en prenant une base de 80 soit 160 trajets aller et retour, cela fait un passage toutes les 4 mn au mieux.

Nous allons subir de plein fouet et toute la journée poussière au passage des camions, vibrations, bruits de roulement . Le centre de loisir de Fontenay en Parisis "La Farandole", nommé indument "centre éducatif sportif" page 46 du dossier n°4 de la consultation du public subira frontalement les mêmes pollutions.

**La pollution par la poussière :** celles liées au passage des camions comme celles liées au déchargement des gravats et à leur mise en place, sachant que les vents dominants sont du Sud-Ouest, tout le Sud du village comme notre maison va être envahie de poussière. Que dire de la cour du centre de loisir encore plus proche ?

**La pollution olfactive :** Nous parlons en connaissance de cause car une partie de la sous couche du sol de la ferme située en dessous de chez nous a été fait avec des déchets d'incinération, qui doivent à un moment intervenir sur les 16 ha (ou partie) de la zone ; Odeurs agressives et irritantes, toux et maux de gorge.

**La pollution sonore :** Moteurs des camions, déchargement par les bennes, bips de recul et ce à longueur de journée hors le week-end et les jours fériés. Quel désagrément pour nous et pour tous les riverains du projet : dans les jardins, les cours, les maisons, ouvertes en été ! Les études existantes sur l'impact des nuisances sonores dans l'environnement suggèrent qu'un bruit trop important peut affecter l'enfant au niveau psycho-physiologique et cognitif : Quid du centre de loisir ? Certes il est fait référence à la barrière anti-bruit créée par le rehaussement du site du côté de la francilienne, cependant aucune étude d'impact pour l'exploitation de l'ISDI comme celle du futur stade équestre en terme de pollution sonore.

**La modification du paysage :** Déjà impactés par un énorme hangar en tôles rouges positionné juste devant notre habitation, nous allons nous trouver face à une immense plate forme, végétalisée certes, mais massive et dont nous ne verrons que les pentes, masquant le peu de perspective qui nous restait. Nous n'avons jamais imaginé un tel devenir de notre vue quand nous nous sommes installés dans notre maison définitive en janvier 2017.

**La gestion des eaux :** L'arrosage des carrières est prévu par prélèvement dans les bassins de rétention qui par ailleurs reçoivent des eaux de la Francilienne : il y a risque de pollution. Par ailleurs des buttes de 5 à 15 mètres de hauteur bordent le site en général et notre terrain en particulier : comment seront nous protégés du ruissellement ?

**Les avis de la MRAE et des PPA** (Direction Départementale des Territoires / Direction Régionale des Affaires

Culturelles d'Ile de France, unité départementale / Délégation Départementale du Val d'Oise, service Santé Environnement de l'ARS Ile de France) que nous avons lus comportent les conclusions techniques de personnes compétentes ; Ces avis sont inquiétants. Ils parlent notamment du danger pour les ressources en eau, de la protection du cadre paysager, de l'emprise sur des terres agricoles. Il semble aussi y avoir quelques incohérences réglementaires. De même les avis des associations environnementales parus sur votre site (VOE / IASEF) nous alertent aussi.

**Le "pôle équestre", ou "parc équestre" ou "stade équestre"** : Cette ISDI est justifiée dans la modification N°2 du PLU par la création d'un pôle équestre destiné dans un premier temps à servir de base arrière pour des délégations de chevaux des JO de 2024 : a-t-on une assurance quelconque concernant cette utilisation ? Est-ce un projet purement privé ? Est-ce que cela présente un intérêt pour notre village ? A-t-on une preuve de l'implication de la Fédération Française d'Equitation dans ce projet ?

Il est à plusieurs reprises dans les observations, fait état d'un « agrandissement du centre équestre » : s'agit-il du Haras du Parisis ? NON, je suis bien placée pour savoir qu'il n'intervient pas dans cette affaire.

Il est indispensable de faire la différence entre un centre équestre et un « stade équestre ». Un stade équestre est un lieu de compétitions qui permet l'organisation de manifestations sportives essentiellement le week-end, parfois en semaine, avec accueil temporaire sur 1 ou plusieurs jours de 200 à 300 chevaux, de leurs cavaliers, des spectateurs, des boxes démontables, de la paille nécessaire aux litières des chevaux, des exposants et de leur matériel, le tout arrivant et repartant. Là encore, sauf une modification notable des accès et de la circulation du village, les équipements routiers me paraissent insuffisants. Il y a aussi la pollution sonore liée aux hauts parleurs, à la musique d'ambiance, etc. ...

Les stades équestres sont en général situés loin des villes ou villages, pour éviter aux habitants les nuisances liées à l'organisation des compétitions.

Voilà Monsieur le préfet toutes les raisons qui font que nous sommes opposés à la réalisation de ce projet, en tous les cas en ce lieu et dans ces conditions.

Espérant que vous voudrez bien prendre en considération notre avis de riverain nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Edith et Jean-Louis COLOT  
Chemin du Haras - 95190 FONTENAY EN PARISIS - 06 06 50 69 66